

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Non, monsieur l'Orateur.

M. Gillies: Pourquoi le gouvernement suit-il une politique qui vise à ralentir l'économie, comme l'indique le taux de déclin du produit national réel?

M. Turner (Ottawa-Carleton): Monsieur l'Orateur, comme je l'ai dit dans plusieurs discours que j'ai prononcés devant la Chambre au cours du dernier trimestre de 1972 et du premier trimestre de 1973, l'économie a pris de l'expansion à un taux d'environ 12 p. 100 à peu près impossible à soutenir. On s'attend que l'économie modère son expansion et on vise présentement un taux d'environ 7 p. 100 pour 1975.

M. Gillies: Le ministère des Finances estime-t-il que ce ralentissement du taux d'expansion de l'économie est indispensable pour ralentir le rythme de l'inflation?

M. Turner (Ottawa-Carleton): Monsieur l'Orateur, je ne présenterais pas les choses de cette façon. Il est évident que ce que nous voulons, c'est faire baisser la fièvre économique de façon à maintenir une expansion à long terme sans risque de récession, à un taux que l'économie peut maintenir et c'est, je crois, une façon saine de faire fonctionner l'économie.

M. l'Orateur: J'accorderai la parole au député de Don Valley pour une troisième question supplémentaire, puis au chef de l'opposition, après quoi ce sera le tour du député de York-Sud.

M. Gillies: Monsieur l'Orateur, je regrette d'abuser de mes privilèges, mais je m'intéresse beaucoup à cette question. Pourquoi le gouvernement estime-t-il qu'il est nécessaire de ralentir le taux d'expansion économique s'il est si certain que l'inflation qui sévit...

M. l'Orateur: A l'ordre. Posée en ces termes, la question se présente comme un argument. La parole est au chef de l'opposition.

L'ACCROISSEMENT DU TAUX DE LA PARTICIPATION DE LA POPULATION ACTIVE

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire à poser au ministre des Finances à propos de l'accroissement du taux de participation de la population active. Le ministre et ses conseillers pensent-ils que la hausse du pourcentage de participation de la population active du pays par rapport à la population en général provient de toute façon du taux rapide d'inflation qui oblige d'autres membres de la famille à chercher du travail, ce qu'ils n'auraient pas jugé nécessaire sans l'inflation?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, le gouvernement et le ministère des Finances pensent que la recrudescence de participation de la part de la population active provient de l'expansion de l'économie qui a fait s'accroître le nombre d'emplois disponibles.

Questions orales

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur: Si le représentant de York-Sud fait preuve de patience à l'égard de la présidence, nous obtiendrons finalement l'ordre et nous lui accorderons la parole pour sa question. Le représentant de York-Sud a la parole.

* * *

L'ÉNERGIE

LES MOTIFS DE L'APPROBATION PAR L'OFFICE NATIONAL DE L'AUGMENTATION DU PRIX DU GAZ NATUREL—LA QUESTION DES EXPORTATIONS

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Je la pose en raison de l'approbation par l'Office national de l'énergie et, je suppose, par le gouvernement, d'une augmentation de 10.7 p. 100 du prix du gaz naturel imposée récemment par la société Trans-Canada Pipelines. Le ministre peut-il dire à la Chambre sur quel élément des coûts l'Office national de l'énergie et le gouvernement se sont basés pour approuver cette augmentation et quelles peuvent-être les autres raisons éventuelles de cette approbation?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, en vertu de la loi sur l'Office national de l'énergie, ce domaine est de ceux où l'Office agit de sa propre initiative sans en parler au cabinet. Le conseil du cabinet acceptera évidemment le jugement. La raison avancée par l'Office est que l'augmentation du prix du gaz naturel provient des mesures prises par le gouvernement de l'Alberta.

M. Lewis: Le ministre peut-il nous dire s'il a été en rapport avec l'Office au sujet du projet d'augmentation du prix du gaz naturel à la consommation, s'il sait si cette augmentation s'appliquera à la consommation tant domestique qu'industrielle et, dans l'affirmative, ce qui la justifie?

M. Macdonald (Rosedale): Monsieur l'Orateur, aux termes de la loi, le Parlement a exclusivement confié la fixation des tarifs à l'Office. A son tour, ce dernier n'a pas à faire le choix en matière de livraisons destinées à des utilisations domestiques ou industrielles. Il effectue simplement les livraisons en gros dans la province. Pour l'Ontario, c'est l'Office de l'énergie de l'Ontario qui détermine dans quelle mesure l'augmentation affectera les usagers domestiques ou industriels.

M. Lewis: Monsieur l'Orateur, je suis étonné que le ministre ne se soit pas intéressé à ce problème. Je sais que les exportations de gaz se font sur la base d'une formule de 105 p. 100 par rapport aux combustibles concurrents. Le ministre peut-il nous assurer que nos contrats d'exportation seront renégociés afin que toute augmentation de prix à la consommation au Canada soit reflétée par une augmentation de prix du gaz exporté?

M. Macdonald (Rosedale): Monsieur l'Orateur, le gouvernement ira encore plus loin. Aux termes d'un règlement stipulé par le gouvernement en 1970 et conformément à d'autres mesures, nous chercherons à augmenter le prix du gaz à l'exportation non seulement au niveau payé par les consommateurs canadiens mais au niveau de la concurrence sur les marchés d'exportation où il est vendu.